

ASSEMBLÉE NATIONALE22 février 2006

OBTENTIONS VÉGÉTALES - (n° 2869)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

MM. Viollet, Lambert, Christian Paul, Philippe Martin, Gaubert, Mme Gaillard, M. Peiro
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant :**

« Les exploitations agricoles d'une surface de moins de quinze hectares sont déliées des droits dus à l'obteneur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de protéger les petites exploitations contre la charge financière des droits d'obtention végétale et de protéger ainsi leur droit à développer des semences fermières sans avoir à verser de redevance pour celles-ci.